

Collège : une sensibilisation au cyberharcèlement

Le lieutenant Jean-Sébastien Decagny, commandant de la communauté de brigades, et l'adjudant, Loïc Tréhet, référent sécurité ont, mardi après-midi, pendant une heure, échangé avec un groupe d'élèves de 5^e du collège La-Vanlée, sur le thème du cyberharcèlement.

Les gendarmes ont profité de cette rencontre pour inventorier les habitudes d'utilisation des nouvelles technologies de communication : « **Il ressort nettement que tous, alors qu'ils sont âgés d'une douzaine d'années, connaissent déjà très bien les réseaux sociaux**, indiquent les deux gendarmes. **Cette généralisation d'usage augmente le risque de cyberharcèlement. Les réseaux les plus en vogue sont TikTok, YouTube, Instagram et Snapchat, très loin devant Facebook qui, aux yeux des collégiens, est réservé à leurs aînés voire aux seniors.** »

Jean-Sébastien et Loïc Tréhet ont rappelé aux jeunes internautes quelques précautions : « **Ne garder dans ses contacts que les personnes connues, se méfier des amis virtuels et des faux profils.** »

Les gendarmes ont attiré l'attention sur le risque de prise de contrôle d'un compte avec usurpation d'identité : « **C'est souvent le résultat d'un craquage de mot de passe. Vous devez être attentif à sécuriser vos codes d'accès, faire en sorte qu'ils soient suffisamment complexes et surtout les changer tous les six mois.** »

Jean-Sébastien Decagny et Loïc Tréhet ont insisté sur l'attitude à observer lorsque l'on est victime de cyberharcèlement : « **Il faut en parler à vos proches et dépasser la crainte d'être jugé ou de passer pour une balance.** »

Avant d'évoquer les risques encourus par les harceleurs : « **Au-delà des sanctions familiales et disciplinaires dans les établissements, des peines de dommages et intérêts, amendes, travaux d'intérêt général parfois et de prison pour les cas les plus graves sont prévus par la loi.** »



Les collégiens ont été sensibilisés par les gendarmes aux risques de cyberharcèlement. Ouest-France